

Rennes métropole. Les Ailes du Chevré : trois éoliennes à Acigné d'ici 2022.

Le projet d'éoliennes dans la commune avance. Trois éoliennes devraient fendre l'air entre Acigné et Thorigné-Fouillard entre 2021 et 2022. Le bruit, la vue et l'éclairage préoccupent les riverains. Le maire, lui, n'a pas d'inquiétudes.



Le projet d'éoliennes Les ailes du Chevré est ici représenté en photo montage par la société P et T technologie. | D.R

Ouest-FranceNicole CONQUER. Publié le 28/02/2019 à 11h35

Le projet d'éoliennes fait parler depuis 2015. Au départ, il était question de l'implantation d'un parc de six éoliennes, situées entre les communes d'Acigné et de Thorigné-Fouillard, en bordure immédiate du ruisseau Le Chevré et de la forêt Natura 2000, au carrefour des Boulains.

Déjà fin 2007, Conformément à la politique européenne de mise en place d'énergies renouvelables, Rennes métropole avait recherché des emplacements potentiels pour des installations d'éoliennes. Acigné faisait partie des 27 communes concernées par cette étude. Finalement le projet comportera trois éoliennes.

Une société qui s'occupe de tout

La société P & T Technologie, basée à Vern-sur-Seiche, est en charge du développement du projet de parc éolien citoyen à Acigné. Ce groupe énergétique assure le développement, la

construction et l'exploitation de parcs éoliens en France. Le projet est baptisé les Ailes du Chevré.

Une procédure en sept étapes

Un projet éolien, c'est une procédure qui comporte sept étapes : une première sensibilisation au projet devant le conseil municipal, le montage du dossier (période d'études sur l'environnement, la faune, la flore, les risques sanitaires, les risques sur la santé...), le dépôt du dossier, une enquête d'utilité publique, l'avis du conseil municipal, l'accord du préfet, puis le début des travaux.

Un financement participatif de 120 000 €

La société P & T Technologie, filiale de la société allemande Energiequelle, a lancé, entre le 29 mai et le 30 juin 2017, un appel au financement participatif. Ce financement a été étendu aux communes limitrophes. **« Le premier objectif de 80 000 € a été rapidement dépassé, il a été augmenté à 120 000 € et finalement 83 participants ont atteint 124 000 € »** affirme Lénaïg Candalh, en charge de ce projet. Le parc aura un coût de 13 à 14 millions d'euros **« en moyenne 1,5 million d'euros par méga watt »**.

Vents contraires Acigné 35 est contre

L'association constituée d'environ 200 riverains refuse de **« céder une zone naturelle préservée et protégée à des promoteurs privés en recherche de profit »**. Christophe Prime, le président, ajoute : **« Nous ne sommes pas contre les éoliennes, mais contre un projet éolien industriel dans la commune, situé sur une zone proche de Natura 2 000. »**

L'association dénonce **« le passage d'un site naturel et rural à un site industriel »**, car l'installation des éoliennes **« engendrerait une modification des routes pour faciliter l'accès aux engins de chantiers »**. Une pétition regroupant environ 1 000 signatures contre ce projet a été lancée. Le président propose **« que les éoliennes ne voient pas le jour »** et assure **« une lutte contre le projet »**.

Vents contraires dénonce une pollution sonore et visuelle, des dangers, tant pour les humains que les animaux (propagation d'ondes) et le manque d'informations des citoyens vis-à-vis de ce projet.

Olivier Dehaese, le maire est pour

Le maire estime qu'**« au nom de la transition énergétique il faut avancer. La ville d'Acigné pourrait être actionnaire de ce parc »**. Chaque machine aura une puissance de trois mégawatts. **« Ce n'est pas un produit uniquement d'industriel pour faire de l'argent. On construit une solution pour que des acteurs publics et parapublics »**. Olivier Dehaese propose : **« chacun de nous doit prendre conscience de sa consommation et en être acteur. C'est mieux d'avoir localement des productions d'énergie renouvelable »**. Dans cette zone urbaine et périurbaine **« la consommation est à toute heure »**. La production annuelle des éoliennes est équivalente à la consommation totale d'Acigné.

Les parcs sont raccordés sur des postes source d'Inedis, **« Aujourd'hui cela vient de Servon-sur-Vilaine. Un nouveau poste est en construction à Tizé mais on ne sait pas sur lequel des postes l'éolien sera raccordé »**. Il en est certain : **« l'utilisation sera locale »**.